

Gestion responsable



Enjeux du développement durable

Initier des nouveaux comportements plus responsables

**Développer des partenariats intégrant les finalités
du développement durable**

**Concevoir et gérer le patrimoine de la collectivité
de manière responsable**

Les questions à se poser :

- Qu'est-ce qu'une commune éco-responsable ?
- Quel est le niveau de mobilisation des acteurs de la collectivité vers des pratiques éco-responsables ?
- Quels sont les outils mis à leur disposition ?

L'éco-responsabilité

CHIFFRES CLÉS

En moyenne chaque année, en France :

- Un agent produit 80 kg de papier, dont 17 % seulement sont recyclés ;
- Les émissions de CO₂ des collectivités locales pour le fonctionnement des bâtiments, l'éclairage et le parc automobile représentent plus de 2 millions de tonnes ;
- La commande publique (État et collectivités confondus) représente 10 % du PIB.

Source : ADEME 2009

« Les participants relèvent une insuffisance de réflexions et de projets sur :

- L'amélioration et la gestion des déplacements internes à la collectivité,
- La gestion quantitative de la ressource en eau potable (absence de suivi des consommations d'eau dans les bâtiments communaux),
- La limitation de l'imperméabilisation des sols,
- La sensibilisation et la formation au développement durable des agents et des Portésiens,
- La mise en place de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics,
- Les achats éco-responsables.

Des habitants très attentifs à l'exemplarité de la collectivité qui demandent davantage de communication sur les pratiques internes à la collectivité.



Compte tenu de l'étendue de leurs activités et de leur patrimoine, les collectivités peuvent avoir une influence significative sur l'environnement en adoptant des pratiques éco-responsables

- L'éco-responsabilité, une démarche qui consiste pour les collectivités à être exemplaires dans leur fonctionnement interne, à travers :
 - une politique d'achats favorisant les éco-produits,
 - la réduction de leurs consommations d'eau, d'énergie, de papier,
 - l'amélioration de la gestion de leur patrimoine bâti et non bâti,
 - l'amélioration de la gestion de leurs déplacements,
 - la sensibilisation et la formation au développement durable de leurs personnels.
- Des collectivités qui doivent montrer l'exemple dans leurs actions, en privilégiant :
 - la concertation et la transversalité,
 - l'anticipation des impacts environnementaux, économiques et sociaux de leurs projets,
 - l'évaluation systématique de leurs actions,
 - l'amélioration continue.

Le Plan national d'actions pour les achats publics durables, un document stratégique diffusé aux acheteurs publics

- Deuxième plan national initié en 2013, à la suite du premier 2007-2010, il fixe les objectifs suivants :
 - Élargir le suivi et la promotion de l'achat public durable en développant la collaboration entre l'État, les collectivités territoriales et le secteur hospitalier ;
 - Développer la prise en compte en amont du projet de l'ensemble des volets de l'achat durable, par tous les pouvoirs publics français ;
 - En partant du principe qu'un achat public doit d'abord répondre aux besoins des administrations, déterminer les axes de développement prioritaires de l'achat public durable et fixer des objectifs clairs ;
 - Mobiliser les décideurs en faveur de l'achat public durable ;
 - Identifier les obstacles au développement de l'achat public durable et trouver collectivement des solutions juridiques, opérationnelles ou d'organisation administrative ;
 - Simplifier l'information donnée aux acheteurs.
- Plan d'actions élaboré par un comité de pilotage présidé par le Délégué interministériel au développement durable, il sera diffusé aux acheteurs publics en 2014 et un suivi régulier et pérenne des actions sera mis en place.

A Portet-sur-Garonne, des initiatives éco-responsables non généralisées et qui ne couvrent pas tous les champs de l'action communale

- Les questions de l'éco-responsabilité ne sont pas clairement identifiées et formalisées mais entrent peu à peu dans les pratiques des services.
- Des risques d'essoufflement des bonnes pratiques et bonnes volontés en l'absence de portage à plus grande échelle.
- Cependant, des actions éco-responsables sont engagées sur le territoire et doivent être pérennisées et renforcées :
 - Déchets : mise en place du tri sélectif par les services dans les bâtiments communaux (Fiche n°18 « Gestion des déchets »).
 - Gestion des espaces verts : de nombreuses initiatives lancées par les services de la collectivité pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, limiter l'arrosage... et entretenir les espaces verts grâce à une gestion différenciée (Fiche n°5 « Biodiversité et espaces naturels »).
 - Maîtrise des consommations énergétiques : prise en compte de l'énergie dans les nouveaux bâtiments communaux et les nouveaux quartiers et mise en place d'un suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public (Fiche n°2 « Énergie et climat »).
- Des réflexions sont également engagées par la collectivité sur le futur quartier de Ferrié Palarin pour y inclure des exigences environnementales sur le plan énergétique, la préservation des ressources naturelles et l'intégration paysagère.

Des outils inter-services qui existent déjà, favorables à la communication et à la transversalité entre les services mais qui restent à améliorer

- Réunions interservices,
- Réunions mensuelles pour certains services (services techniques, service urbanisme, service ERP) ou avec le SIVOM de la Saubronne,
- Revues de presse,
- Journal interne pour les ressources humaines principalement,
- Mise en réseau informatique dans de nombreux services.

Un étalement géographique des services sur l'ensemble du territoire communal peu favorable aux échanges et à la communication inter-services.

« Pour faciliter la transversalité et renforcer les échanges entre les agents qui ne se connaissent pas forcément, les participants aux ateliers de concertation sont favorables et souhaitent voir se développer des démarches ou projets inter-services. »

Synthèse

Atouts

Faiblesses

Eco-responsabilité

Des pratiques éco-responsables en émergence (énergie, déchets, espaces verts, urbanisme durable).

Des initiatives favorables à la transversalité interne à la collectivité.

Des outils qui se développent, favorables à la communication et à l'information.

Des habitants très attentifs à l'exemplarité de la collectivité.

Des pratiques non généralisées à l'ensemble de la collectivité et qui ne couvrent pas tous les champs de l'action communale.

Un manque de vision globale.

Un éloignement géographique des services peu favorable aux échanges et à la communication inter-services.

Premières orientations stratégiques dégagées par les participants aux ateliers de concertation durant la phase Diagnostic :

 *Développer et renforcer les initiatives engagées par les services.*

Renforcer la communication et la sensibilisation interne à la collectivité et auprès des habitants.

Engager la collectivité dans une démarche éco-responsable claire.

S'entourer d'un réseau de partenaires sur lequel s'appuyer pour progresser dans le sens du développement durable (ARPE, ADEME ...).

Mettre en œuvre des solutions simples et peu coûteuses en interne pour limiter la consommation des ressources (eau, papier, énergie ...) et mieux gérer les déchets.

Limiter l'imperméabilisation des sols en commençant 

Pour en savoir plus...
www.ecoresponsabilite.ademe.fr